

CRTE BRETAGNE PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Assemblée Générale du 14 décembre 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 14 décembre 2023 à 14h30 au Comité Régional de Tourisme Equestre de Bretagne après constatation du défaut de quorum lors de la 1^{ère} Assemblée générale du 07 décembre 2023.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRTE Bretagne pouvaient voter par correspondance et sur place selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2023,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2023,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2024,
- Point n° 4 – Questions diverses.

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRTE.

Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	182	417
Nombre de votants	15	34

Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2023

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	34	100 %
Non	0	
Vote blanc	0	

Vote n°2 – J’approuve les rapports financiers et quitus 2023

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	33	97,06 %
Non	1	2,94 %
Vote blanc	0	

Vote n°3 – J’approuve le budget prévisionnel 2024

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	33	97,06 %
Non	1	2,94 %
Vote blanc	0	

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Lorient, le 14 décembre 2023

Président du CRTE
Christian Boyer



Secrétaire Générale du CRTE
Sylvie Sigrist

